

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La **Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP)** effectue le recouvrement amiable et contentieux des recettes publiques perçues au profit de l'Etat et des collectivités et établissements du secteur local.

La diversité des recettes encaissées :

- **les impôts et recettes assimilées** (impôt sur le revenu, taxes foncières, taxe d'habitation, taxe professionnelle, taxe d'urbanisme, contribution au bénéfice des organismes de sécurité sociale, contribution sur les revenus locatifs)
- **les recettes non fiscales perçues au profit des collectivités locales** (loyer HLM, redevance d'eau et assainissement, cantines scolaires, crèches, produits hospitaliers, droit d'entrée aux piscines...)
- **les amendes et condamnations pécuniaires** (contraventions, frais de justice...).

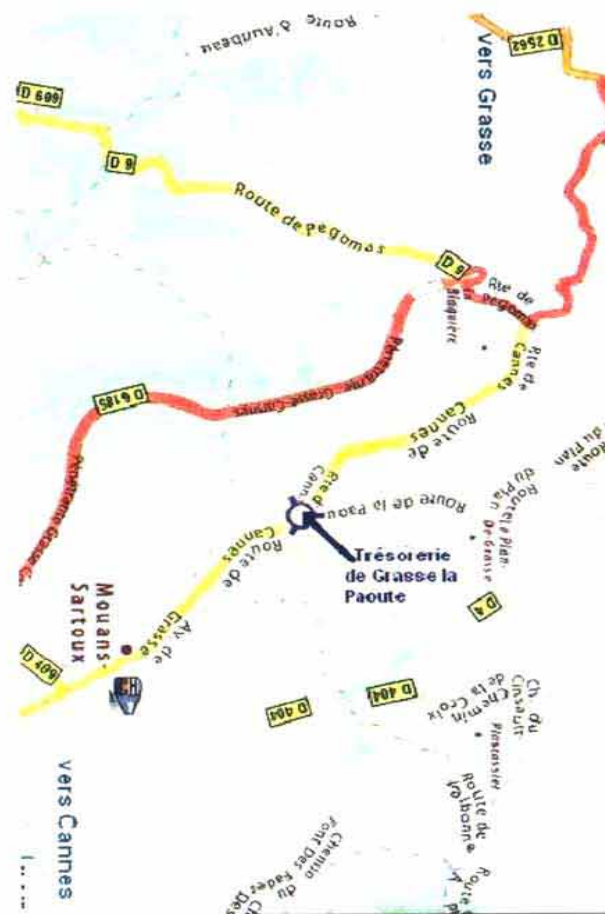
En tant que service public, nous souhaitons nous engager à vous offrir des services en constante amélioration et à vous apporter une meilleure réponse à vos besoins.

Dans ce but, la spécialisation des accueils garantit un meilleur traitement des situations.

C'est pourquoi les compétences de chacun des trésoreries doivent être connues.

Mieux nous comprendre, mieux vous comprendre c'est replacer la qualité de nos prestations à la hauteur de vos attentes.

Direction Départementale des Finances Publiques



FINANCES PUBLIQUES

Vous habitez Bézaudun-les-Alpes et Coursegoules !

La trésorerie de Vence transfère son activité recouvrement de l'impôt

Mieux nous connaître pour améliorer vos démarches



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

2 accueils à votre service

▪ 1 SPECIALISEE DANS LA GESTION DU RECOUVREMENT DE L'IMPOT.

TRESORERIE DE GRASSE LA PAOUTE
225 Route de Cannes
Quartier La Paoute
06335 GRASSE CEDEX

tél. : 04 93 70 01 53
fax : 04. 93 70 84 40

Courriel : t006118@dgfip.finances.gouv.fr

▪ 1 SPECIALISEE DANS LA GESTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

TRESORERIE DE VENCE
Place Clémenceau
06140 VENCE CEDEX

tél. : 04 93 58 02 13
fax : 04. 93 58 48 40

Courriel : t006113@dgfip.finances.gouv.fr

▪ POUR VOS IMPOTS :

*Une nouvelle adresse à privilégier pour les contribuables résidants dans les communes de **Bézaudun-les-Alpes et Coursegoules** :*

Trésorerie de Grasse- La Paoute

POUR LES DEMARCHES RELATIVES AUX FRAIS DE MAISON DE RETRAITE, CANTINE, CRECHE, EAUX, ASSAINISSEMENT, etc... :

Une adresse à privilégier :

Trésorerie de Vence

▪ POUR VOS AMENDES :

Une adresse à privilégier :

Trésorerie Alpes Maritimes - Amendes
53, rue Hérold 06000 Nice.

Le paiement de vos impôts par chèques et T.I.P. s'effectue directement au :

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC
59885 LILLE CEDEX 9**

▪ OU ET COMMENT PAYER ?

Vos impôts :

- *Par internet* : www.impot.gouv.fr
- *Par prélèvement à l'échéance* : www.impot.gouv.fr ou auprès de la trésorerie dont vous dépendez..
- *Par mensualisation* : www.impot.gouv.fr ou auprès de la trésorerie dont vous dépendez..
- *Par chèque ou TIP* : à envoyer par la poste au Centre d'encaissement du Trésor public-Lille.
- *En espèces (ou dépôt de chèque)* : dans toutes les trésoreries du réseau du Trésor public muni des références de l'avis.

Vos produits locaux :

- *Par chèque ou carte bancaire* : à la trésorerie de Vence.
- *En espèces* : dans toutes les trésoreries du réseau du Trésor public muni des références du titre de recettes.

Vos amendes :

- *Par chèque* : à la trésorerie Alpes-Maritimes amendes.
- *En espèces ou par Intranet (PAI)* : dans toutes les trésoreries du réseau du Trésor public.
- *Par Internet* : www.amendes.gouv.fr